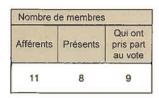
Commune de LIMEUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2023



Vote

A l'unanimité

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de BOURGES Le : 19/12/2023 Et Publication ou notification sur le site de la mairie http://limeux-berry.fr 19/12/2023 L'an 2023, le 18 Décembre à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de LIMEUX s'est réuni à la Mairie de LIMEUX, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVON Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/12/2002. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/12/2023.

<u>Présents</u>: M. YVON Julien, Maire, Mmes: KUBLER Sylvia, MOREL Angélique, PAIRAULT Elodie, MM: BEUGIN-FLEURANT Bastien, GRESSETTE Romain, PILORGET Franck, RAYMOND Philippe

Absent(s) ayant donné procuration : M. ROTINAT Julien à Mme MOREL

Angélique

Absent(s): Mme DELAGE Elodie, M. FAILLOT Benoit

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREL Angélique

24-2023 - CONTRAT ASSURANCE DU PERSONNEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les contrats d'assurance du personnel prennent fin le 31/12/2023.

Le Centre de Gestion du Cher a lancé une consultation pour un contrat d'assurance statutaire pour le personnel des collectivités territoriales, CNRACL et IRCANTEC. Le titulaire de son contrat de gestion est CNP assurances qui propose :

- une sécurité financière grâce à la mutualisation des résultats des collectivités contractantes.
- une couverture assurantielle par le 1^{er}assureur de personnes en France.
- de la souplesse, de la simplicité et de la rapidité dans la gestion de votre contrat,
- d'un interlocuteur dédié, expert en la matière de statut de la Fonction Publique Territoriale

Afin de pouvoir bénéficier des prestations de ce contrat une convention de gestion doit être signée entre le CDG 18 et la commune.

Accusé de réception en préfecture 018-211801287-20231218-24-2023-DE Date de réception préfecture : 19/12/2023 Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à s'assurer auprès de CNP assurances et à signer la convention de gestion avec le CDG 18 ainsi que l'ensemble des pièces relatives à cette souscription.

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 18/12/2023

Le Maire

Julien YVON

La Secrétaire

Angélique MOREL